



Bulletin

UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE SES RESSOURCES - 1110 MORGES - SUISSE

NOUVELLE SÉRIE VOL. 7 No 3

MARS 1976

PUBLIÉ MENSUELLEMENT AVEC L'AIDE FINANCIÈRE DE L'UNESCO ET DU WWF



Commentaires

Les nomades : pour la destruction ou pour la conservation ?

On entend souvent dire que les nomades ne gèrent ni ne conservent volontiers leur habitat et que, sauf en période de famine, ils n'exploitent pas les espèces végétales sauvages pour compléter leur alimentation faite de lait et de viande. Ces affirmations sont inexactes.

Les habitats aux abords des oueds inondés périodiquement (cours d'eau saisonniers) conviennent parfaitement à la croissance rapide de grandes quantités annuelles d'herbes. Plusieurs de ces herbes sont largement exploitées pour leurs graines.

Panicum laetum (kreb en arabe) et *Eragrostis tremula* (aboun mahodge) sont les espèces les plus importantes et sont récoltées chaque année par les femmes et les enfants, années de famine comme bonnes années. Pendant les années favorables, ils récoltent suffisamment de graines d'herbes sauvages pour se nourrir pendant toute l'année et disposer d'un surplus qui sera vendu contre du tissu, du thé et du sucre.

Les nomades arabes (à distinguer des Foulanis ou des Peuls) connaissent la valeur de ces herbes. Ainsi, pendant la maturation et la récolte, il est interdit à quiconque de laisser le bétail pâturer ou piétiner les pâturages verdoyants. L'accès aux oueds n'est autorisé que pour abreuver les animaux. Les contrevenants à cette loi coutumière risquent de lourdes amendes (payées en têtes de bétail) infligées par des tribunaux traditionnels.

Malheureusement, quand la récolte est terminée, les nomades ont un comportement très différent. Au fur et à mesure que s'assèchent les mares formées temporairement entre les dunes, les nomades avancent dans les oueds, creusant de nombreux puits peu profonds pour exploiter la nappe supérieure alimentée par la pluie.

Ils envahissent les oueds que leur bétail dépouille de toute végétation comestible. Des branches sont coupées pour que les animaux en broutent les feuilles, l'écorce est prélevée pour faire des cordes, et les arbres abattus pour en retirer des matériaux de construction. Les destructions ne cessent que lorsque les nomades partent vers les puits permanents du sud.

Il ne faut pas sous-estimer l'importance de l'habitat des oueds. Il sert de barrière à l'avance du désert et fournit des oasis riches et ombreuses où la faune sauvage du désert

(Suite à la page 18)

Situation plus grave qu'on ne le croyait

L'addax et l'oryx très menacés

Une étude de l'UICN révèle que les dernières populations d'addax et d'oryx algazel sont en train de diminuer si rapidement que d'ici cinq ans, elles auront dépassé le point de non retour. Au Soudan ces animaux sont déjà si rares que le processus de disparition est probablement déjà irréversible.

En 1975, l'UICN a réalisé des études sur les habitats actuels et potentiels des deux espèces en Mauritanie, au Niger, au Soudan et au Tchad, avec l'assistance du PNUE et du WWF.

Le 22 janvier, un groupe d'experts réunis avec les personnes qui ont réalisé ces études pour l'UICN ont déclaré que « la situation est encore plus grave qu'on ne le croyait ». Il faut prendre d'urgence les mesures qui s'imposent si l'on veut conserver des populations viables d'addax et d'oryx.

Les études avaient pour objectifs d'identifier les régions du Sahara et du Sahel où les addax, les oryx et d'autres espèces voisines (les gazelles dama et dorcas) vivent encore; de déterminer les régions qui conviennent le mieux à la protection; de proposer des mesures de protection complémentaires; et de préparer des études plus détaillées, pays par pays.

Voici ce que les études ont révélé:

Mauritanie

La situation est catastrophique. Au cours des quinze dernières années, les gazelles dama et les oryx ont pratiquement disparu. Il y a encore quelques gazelles dorcas, et localement, les addax sont communs à la frontière entre la Mauritanie et le Mali. Cependant, de nombreuses expéditions de chasse à bord de véhicules sont organisées chaque année, aussi est-il essentiel de prendre rapidement des mesures de protection.

Niger

Les études réalisées au Niger témoignent d'un déclin des populations d'oryx autrefois abondantes. Leur principale zone de concentration se situe entre Tadress-Termit et le sud du Ténére. Il en reste peut-être à l'est de la vallée de l'Azouak. Les addax semblent plus largement répandus: dans les ergs de Ténére et de Bilma, ainsi que dans le secteur au nord-ouest du massif de l'Air. A moins d'agir rapidement, la population viable d'oryx est irrémédiablement perdue.

Soudan

Une étude aérienne complète a permis de voir quelques gazelles dorcas et une gazelle dama.

Il n'y a pas de rapport digne de foi depuis 1973 sur la présence d'oryx, et depuis 1968 sur la présence d'addax. Aucun addax n'a été vu.

Tchad

Les addax et les oryx algazel sont localement communs, mais leurs centres de concentration sont assez réduits.

D'après des études complètes, la population d'addax serait d'environ 2500 animaux, et celle des oryx d'environ 5000. Les gazelles dorcas sont encore assez communes au nord du 14^e parallèle, plus que les gazelles dama, mais celles-ci sont plus dispersées. On note le déclin du guépard.

Les menaces: les fusils et les puits

La chasse en véhicules et avec des armes modernes est la principale menace directe qui pèse sur la faune du désert et des régions sub-désertiques. Elle est pratiquée surtout par les employés des compagnies pétrolières et minières et par le personnel militaire et administratif, même dans les pays où les espèces chassées sont protégées par la loi. Toutefois, l'addax et l'oryx pâtissent également de la concurrence des peuples nomades et de leurs animaux domestiques, dont l'impact est plus général. Les deux espèces sont particulièrement vulnérables à la limite sud de leur aire de distribution, là où la concurrence est inévitablement plus forte. Malheureusement, l'aire de chevauchement grandit, essentiellement à cause du creusement de puits profonds en béton qui entraîne une progression vers le nord, du domaine des nomades.

Réserves insuffisantes

La réunion de Morges a reconnu que l'avenir du pâturage et de la faune sauvage dépend d'une forme continue d'utilisation du territoire, et que les réserves ne sont pas en elles-mêmes un mode de protection suffisant, bien qu'elles soient nécessaires de toute urgence.

A l'heure actuelle, la seule réserve adéquatement surveillée qui dispose de populations substantielles d'addax et d'oryx est l'énorme réserve de faune d'Ouadi Rimé — Ouadi Achim (4.892.500 ha.) au Tchad. Dernièrement, le gouvernement tchadien a à nouveau manifesté son souci de préserver la réserve en y nommant 30 nouveaux gardes, portant à 80 le total de ceux-ci.

Les recommandations de la réunion seront incluses au rapport sur le projet.

Programme de l'UICN

La suite du rapport sur la progression du programme adopté par la 12^e Assemblée générale est donnée ci-dessous.

Dans le présent numéro, le rapport porte sur le programme d'Amérique centrale et sur la campagne en faveur des forêts tropicales humides. Nous communiquons également au lecteur de nouvelles informations sur le programme du Pacifique Sud.

Campagne en faveur des forêts tropicales humides

La principale contribution de l'UICN à la campagne de 1975-76 en faveur des forêts tropicales humides lancée par l'UICN et le WWF, est l'examen de la conservation des forêts tropicales humides du monde. Cette étude est réalisée par M. Tim Whitmore. Elle a déjà été abordée dans le *Bulletin* du mois dernier (p. 8).

Examen de la conservation des forêts tropicales humides

Principaux objectifs:

1. Préparer une description du domaine de variation des forêts tropicales humides avec des cartes indiquant la répartition des divers types.

2. Relier cette description à la répartition des zones protégées qui bénéficient actuellement d'une protection réelle.

3. Proposer de nouvelles zones dignes d'être protégées afin de s'assurer que le domaine de variation est protégé dans son ensemble.

Chacune des trois régions de forêts tropicales humides — africaine indo-malaisienne (Pacifique/Asie) et américaine — est passée en revue séparément. Chaque examen comporte un rapport sur chaque pays.

L'examen des forêts tropicales humides de la région d'Asie — Pacifique est le premier des trois à être terminé.

Whitmore y distingue 13 principales formations de forêts tropicales humides: 12 forêts toujours humides — forêt tropicale humide sempervirente de basse altitude (jusqu'à 1200 m); forêt tropicale humide montagnarde de basse altitude (1200 à 1500 m); forêt montagnarde supérieure (1500 à 3000 m); forêt tropicale subalpine (3000 m jusqu'à la ligne des arbres); forêt à bruyère; forêt sur terrain calcaire; forêt sur roches ultrabasiqes; végétation de plage; mangrove; forêt d'eau saumâtre; forêt marécageuse; et forêt marécageuse d'eau douce. Il y a également une forêt tropicale humide saisonnière sèche et semi-sempervirente.

La présence de telles formations est donnée pour chaque pays. Les régions bénéficiant d'une protection réelle (déjà existante ou envisagée pour l'avenir) sont décrites, et l'on discute dans quelle mesure les différentes formations sont représentées dans ces régions. Vient ensuite un résumé des questions nécessitant des mesures urgentes.

Les propositions d'action urgente sont brièvement décrites. On insiste sur le fait qu'elles reposent sur un examen préliminaire de la conservation.

1. Malaisie (péninsule)

a) Le parc national de Taman Negara (4343 km², soit 4% de la superficie du pays) verra sa superficie diminuer du fait des inondations résultant de la construction de deux barrages dans le sud-est. Il convient d'examiner au plus tôt la possibilité d'ajouter en compensation des terres vers le centre, là où le parc est trop étroit. Une autre solution possible serait la création d'une zone tampon qui protégerait d'abord la limite nord du parc, puis par la suite, la limite sud.

b) Endau-Rompin est un parc national presque aussi grand que Taman Negara, et que l'on se propose de créer dans le sud, à la frontière de Johore-Pahang. L'abattage du bois a lieu en plusieurs points, détruisant en grande partie une magnifique forêt diptérocarpe de basse altitude, très riche en différentes essences. Des peuplements viables, en particulier ceux des vallées les plus riches, devraient être préservés de l'abattage.

c) Il faudrait certainement protéger la totalité de la réserve de gibier de Krau (520 km² au centre du pays), qui complète le Taman Negara, et qui est encore en grande partie formée de forêt vierge humide sempervirente.

d) Sungei Menyala, lambeau de forêt vierge où, depuis 1947-49, il y a des parcelles d'un intérêt inestimable qui servent à l'observation, et qui ont besoin d'être protégées de la menace continue de l'agriculture.

2. Sarawak

a) Huit zones qui ont été proposées pour la conservation devraient être instaurées définitivement, et à temps pour être incluses au plan de développement de l'Etat en vue de l'utilisation du territoire.

b) Une carte de la végétation et un plan de développement sont nécessaires pour le parc national de Gunung Malu, qui est la plus vaste de ces régions. Gunung Malu comprend tous les grands types de végétation que l'on rencontre à Sarawak, et il est l'un des plus importants parcs du plateau de Sunda.

3. Sabah

Il faut examiner sans délai deux régions qui sont proposées pour la conservation: la vallée de Danum et la péninsule de Klias. La vallée de Danum est une région mal connue et peu accessible, entourée de régions montagneuses et d'une superficie de 29.000 ha. Elle se trouve au cœur de la réserve forestière de Segama, à l'est du pays, et abrite une population d'orang-outans. La réserve de la vallée de Danum est considérée comme une région de taille minimale pour la conservation des orang-outans. La Fondation Sabah détient une licence pour y abattre du bois. La péninsule de Klias est une région de 350 km² au sud-ouest de Sabah, au bord de la baie de Brunei. Deux zones distinctes ont été proposées pour la conservation, l'une principalement formée de mangroves, et l'autre plus variée, comportant des forêts marécageuses de tourbières ainsi que des mangroves. Il y a des propositions de construction d'une usine de bois pour exploiter les mangroves.

4. Brunei

Pas de proposition d'action urgente. Toutefois, il est proposé que toute la région de Ulu Temburong (c'est-à-dire la réserve forestière de Apoi, à l'est du pays), soit considérée comme parc national, comme c'est le cas de Bukit Peradayan. Ulu Temburong est une région inhabitée, d'accès difficile.

5. Indonésie

Depuis la fin des années 60, l'industrie du bois connaît un grand essor. Plusieurs grandes concessions ont été louées, si bien que la plupart des forêts humides de la nation qui présentent un intérêt commercial (c'est-à-dire celles qui se trouvent à basse altitude), sont maintenant sous licence. Les réserves naturelles subissent maintenant certaines pressions. Ainsi, Way Kumbas, soit 130.000 ha. de forêt humide de basse altitude au sud de Sumatra, a été entièrement coupée, de même qu'un tiers de Kutei (200.000 ha. à Kalimantan), tandis qu'une scierie a été construite au bord de la réserve de Gunung Leuser. La sécurité définitive des réserves existantes n'est pas encore assurée. Il conviendrait d'examiner l'état de chaque réserve, et de préparer une révision du rapport national. L'abattage du bois subit actuellement un ralentissement, mais dès que le commerce mondial aura repris, l'industrie du bois suivra. Il faut examiner de toute urgence la situation de Gunung Leuser, de Kutei et de Cibodas-Gunung Gede (1040 ha. à Java).

Nous terminerons le mois prochain ce résumé des mesures à prendre de toute urgence en vue de l'examen de la conservation des forêts tropicales humides d'Asie et du Pacifique. Nous espérons pouvoir présenter également un rapport sur les progrès enregistrés dans les projets de la campagne en faveur des forêts tropicales humides.

Amérique centrale

Le programme sur l'Amérique centrale découle en premier lieu de la Réunion centre-américaine sur le management des ressources naturelles et culturelles qui s'est tenue du 9 au 14 décembre 1974 à San José au Costa Rica (voir *Bulletin* Vol. 6, p. 7).

L'élément clé du programme aurait dû être l'extension, sur une base régionale, du projet PNUD/FAO intitulé « Management des régions sauvages et conservation de l'environnement », ou bien la réalisation d'un nouveau projet régional de ces mêmes organisations. Malheureusement, le PNUD n'est en mesure de financer ni l'un, ni l'autre de ces projets.

L'UICN continuera malgré tout d'apporter comme elle le pourra, son soutien par le biais de son programme d'application des recommandations de San José, en particulier celles qui portent sur la création et le management de parcs nationaux pilotes, de parcs frontaliers et d'autres zones protégées.

Le programme compte actuellement trois projets qui entrent tous dans le cadre de la campagne en faveur des forêts tropicales humides (voir ci-dessous).

Parc national de Tortuguero, Costa Rica

Le parc national de Tortuguero s'étend de la côte des Caraïbes vers l'intérieur des terres; il couvre 19 500 ha., dont 22 km de plages, des forêts marécageuses, des marécages

à palmiers et des collines. La forêt appartient à la zone tropicale humide; elle est divisée en plusieurs lagunes, rivières, canaux.

Le parc national permet de protéger une importante zone de forêt tropicale humide et diverses espèces menacées, comme la tortue fluviale, le crocodile américain, le caïman à lunettes, le tapir, le jaguar, l'ocelot et le lamantin. Les plages du parc comptent parmi les plus célèbres lieux de ponte des tortues vertes dans les Caraïbes.

L'exploitation illégale du bois et le braconnage pèsent lourdement sur le parc. Des personnes essaient de s'y installer. Le parc vient seulement de recevoir le statut officiel de parc national (voir *Bulletin* Vol. 7, p. 6).

L'on espère que forêts et plages qui forment la partie contiguë au Nicaragua, seront protégées, et que les deux régions formeront un parc frontalier, comme cela avait été proposé à San José. En attendant, l'UICN accorde son assistance au Département des parcs nationaux du Costa Rica pour préserver Tortuguero des menaces qui pèsent actuellement sur lui.

Forêt de brouillard de Montecristo, El Salvador

Cette réserve proposée contient une faune et une flore que l'on ne retrouve pratiquement nulle part ailleurs. Les chênes, les pins, les fougères arborescentes, les orchidées et les broméliacées couvrent 209 ha. qui forment le dernier habitat du pays pour le singe hurleur, le lion des montagnes, le cerf, le quetzal, le toucan et le pic chevelu de El Salvador.

La forêt de montagne de Montecristo, également connue sous le nom de Trifinio, s'étend également au Honduras et au Guatemala. La forêt, qui a une faible capacité de régénération, est située sur un bassin d'alimentation fluviale d'une importance vitale pour les trois pays, car elle régularise l'écoulement d'une eau de haute qualité vers les terres de basse altitude.

Le projet a pour objectif d'appliquer un plan de management pour la réserve de forêt de montagne, et d'encourager les autorités du Guatemala et du Honduras à protéger la partie de la région qui est de leur ressort. La réunion de San José a proposé que Trifinio (Montecristo) devienne parc frontalier trilatéral.

La réserve de forêt de brouillard de Monteverde, Costa Rica

Bien que la protection de Monteverde n'ait pas été proposée à la réunion de San José, son intérêt est indubitable. Quand elle passera de sa superficie actuelle de 1944 ha. à celle de 6070 ha. qui est proposée, la réserve protégera plus de 2000 espèces de plantes, 300 espèces d'oiseaux et 100 de mammifères.

Des oiseaux tels que la pénélope noire, le grand macao vert, le magnifique quetzal, le céphaloptère à ombrelle et l'araponga à trois caroncules, dépendent de ces forêts d'altitude moyenne. La forêt elfin qui s'accroche aux crêtes abrite la population mondiale de crapauds dorés *Bufo periglenes*. Le paysage est frappant, et l'on peut voir aisément des oiseaux comme le quetzal.

Comme à Montecristo, la forêt de Monteverde joue un rôle essentiel dans la protection

du bassin d'alimentation. A cheval sur la ligne de séparation des régions atlantique et pacifique, la forêt assure l'alimentation en eau des terres basses du côté du Pacifique pendant la longue saison sèche, et préserve les basses terres des deux côtés de l'inondation pendant les mois les plus pluvieux.

Programme du Pacifique Sud

Des dispositions ont maintenant été prises avec la Commission du Pacifique Sud pour tenir le Deuxième Symposium régional sur la conservation dans le Pacifique Sud. Le premier Symposium avait eu lieu à Nouméa, en Nouvelle-Calédonie, en 1971 sous l'égide de la Commission du Pacifique Sud et de l'UICN. Le deuxième sera également patronné par la CPS et l'UICN; il aura lieu à Apia, au Samoa-Occidental, du 14 au 19 juin 1976, et sera précédé par une conférence intergouvernementale qui étudiera une convention sur la conservation dans le Pacifique Sud.

Ordre du jour provisoire du symposium:

Thème: la conservation et l'écodéveloppement dans le Pacifique Sud

Lundi 14 juin

Formation des comités.

Discussion d'un rapport sur l'étude régionale de la conservation des écosystèmes dans le Pacifique Sud, avec référence particulière aux parcs nationaux et aux réserves.

Rapport de M. Arthur Lyon Dahl, CPS.

Mardi 15 juin

Discussion des pratiques traditionnelles et de l'écodéveloppement dans le Pacifique Sud. Rapports de MM. Jimoh Omo-Fadaka et Robert Allen, UICN.

Discussion des habitats marins critiques et des moyens de les conserver. Rapport de G. Carleton Ray, de l'Université Johns Hopkins, Etats-Unis.

Mercredi 16 juin

Discussion du rôle des institutions nationales, régionales et internationales dans la conservation et l'écodéveloppement. Rapports sur le projet spécial de la CPS et sur le programme du Pacifique Sud de l'UICN.

Discussion des mesures juridiques en faveur de la conservation: parcs mondiaux, droit de la mer, îles pour la science, etc.

Rapport du Centre du droit de l'environnement de l'UICN.

Jeudi 17 juin

Réunions des comités sur la recherche et la conservation, l'écodéveloppement, le rôle des institutions, les problèmes juridiques.

Rapports des comités et discussion.

Rapport du Comité des résolutions et adoption des résolutions.

Quelques idées sur le RMC

L'adoption de la résolution 8 sur le rendement maximal constant par l'Assemblée générale à Kinshasa a conduit l'UICN à reprendre un sujet qui nécessitera une recherche et des discussions approfondies.

La pratique du management des espèces de la faune sauvage repose sur la notion que chaque population d'espèces, considérée comme une réserve de ressources, a en puissance un rendement maximal constant (RMC) pouvant être exploité par l'homme. Souvent, vient s'ajouter à cette idée la notion que si le RMC potentiel n'est pas exploité par l'homme, il est perdu. Les pêcheries, le management de la faune sauvage et celui d'autres ressources vivant sur terre, fondent la plupart de leurs pratiques habituelles sur ce concept.

Cette conception omet plusieurs choses, en particulier que toutes les espèces vivent en tant qu'éléments d'écosystèmes, et que ces éléments agissent les uns sur les autres. Le prélèvement d'un fort pourcentage de toute population peut avoir des répercussions immédiates sur les populations de prédateurs qui dépendent de cette espèce, ainsi que sur les animaux saprophages, les parasites, les organismes décomposeurs qui, tous, utilisent le so-disant « surplus » prélevable. Les populations d'espèces en compétition, existantes ou potentielles, peuvent être favorisées parallèlement aux populations d'espèces dont se nourrissent normalement les espèces sur lesquelles des prélèvements sont effectués. C'est là une interaction évidente. On peut également prévoir des conséquences plus subtiles.

Plus large consideration

L'UICN a proposé un management et une utilisation des espèces sauvages plus conservative, fondée sur une considération plus large des écosystèmes, sur la surveillance continue, des études, analyses et évaluations continues des conséquences de tout plan d'utilisation prévu ou en cours d'application. Il faut réduire le risque de changements irréversibles et d'effets adverses à long terme qui pourraient résulter de cette utilisation. Il faut rendre optimal le total des biens consommables et non consommables provenant de tout écosystème.

Cette méthode peut être considérée comme un progrès par rapport à ce qui devient de plus en plus un dogme rigide. Si son application à la chasse à la baleine et à l'exploitation d'autres ressources de la mer peut apporter des avantages évidents, on est encore loin de comprendre comment atteindre — ou retrouver — un équilibre durable et dynamique entre l'humanité et la biosphère dont elle fait partie.

Nous ne savons pas utiliser les ressources naturelles tout en laissant dans un état optimal les écosystèmes auxquels elles appartiennent. En conséquence, si l'on peut emprunter la voie de la prudence, on introduira un facteur de sécurité tellement grand dans les plans de prélèvement et d'utilisation des espèces, que le plan tout entier deviendra irréalisable. Cela reviendrait à ne pas utiliser de toutes les ressources, ce qui n'est acceptable que pour certaines espèces, ou dans certaines régions protégées.

La résolution de Kinshasa est une admonestation en vue d'une utilisation prudente et conservative des espèces sauvages pendant que l'on recherche une meilleure compréhension

(Suite à la page 17)

Nouvelles des membres

« Nouvelles des membres » est une nouvelle rubrique du Bulletin. Elle a pour but de donner aux membres de l'UICN des nouvelles concernant leurs activités respectives. Son succès dépend de la participation des membres, aussi les invitons-nous à envoyer des informations susceptibles d'intéresser les autres membres à: Assistante spéciale pour les questions des membres, UICN, 110 Morges, Suisse.

43^e Etat membre de l'UICN

Dans une lettre datée du 27 janvier 1976 et adressée par l'intermédiaire de son ministère du développement rural, la République islamique de Mauritanie est entrée à l'UICN; elle est le 43^e Etat membre de l'Union.

Il y a eu en 1975 quatre nouveaux Etats membres: la Mongolie, l'Oman, le Pakistan et la République arabe lybienne.

Etats membre de l'UICN au 1^{er} février 1976

Année

d'adhésion

1958	Allemagne, République fédérale d'
1973	Australie
1973	Bangladesh
1949	Belgique
1961	Bénin
1958	Cambodge
1968	Canada
1961	Côte d'Ivoire
1951	Danemark
1964	Equateur
1966	Ethiopie
1967	Finlande
1970	Grèce
1969	Inde
1974	Iran
1973	Islande
1963	Italie
1963	Kenya
1949	Luxembourg
1961	Madagascar
1961	Malaisie
1958	Maroc
1976	Mauritanie
1975	Mongolie
1974	Népal
1973	Norvège
1974	Nouvelle-Zélande
1975	Oman
1975	Pakistan
1949	Pays-Bas
1975	République arabe lybienne
1969	République démocratique et populaire du Laos
1960	République du Sud Viet-Nam
1967	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
1973	Samoa-Occidental
1963	Sénégal
1957	Soudan
1949	Suisse
1965	Tchad
1962	Thaïlande
1973	Venezuela
1967	Zaire
1965	Zambie

M. Salim A. Ali reçoit le prix Getty de la conservation

M. Salim A. Ali, 79 ans, ornithologue de renom, vient de recevoir le prix Paul Getty de la conservation pour 1975.

Ce prix de 50.000 dollars a été décerné à Washington en février dernier. Institué en 1974 par M. Paul Getty, et décerné cette même année à M. Felipe Benavides, du Pérou, ce prix est le plus important qui ait jamais été consacré à la conservation de la nature.

Un jury international présidé par SAR le Prince des Pays-Bas, Président du Fonds mondial pour la nature, a choisi M. Ali parmi 475 candidats provenant de 53 pays. M. Ali est Président de la Société d'histoire naturelle de Bombay; il a publié plus de 200 articles scientifiques et six livres, dont un ouvrage en 10 tomes, *Handbook to the Bird of India and Pakistan*, qu'il a écrit en collaboration avec S. Dillon Ripley.

M. Ali a également fait des recherches sur l'écologie et la migration des oiseaux, démontrant l'importance du sous-continent indien dans les déplacements des oiseaux à travers le monde. Il a été fait membre d'honneur du Fonds mondial pour la nature, et a reçu, entre autres honneurs, le *Padma Bushan*, l'une des plus hautes distinctions de l'Inde.

2^e Conférence mondiale sur l'élevage en captivité d'espèces menacées

Après la 1^{re} Conférence de Jersey en 1972, la Deuxième Conférence sur l'élevage en captivité d'espèces menacées s'est déroulée au zoo de Londres du 6 au 8 juillet 1976, sous l'égide de la *Zoological Society of London* et de la *Fauna Preservation Society*.

Ayant pour but d'établir clairement la ligne scientifique des principes de base pour encourager l'élevage d'espèces menacées dans des zoos ou dans des parcs naturels, la Conférence traitera des thèmes principaux du comportement, de la génétique et du management général. Le compte rendu formera une section spéciale du Tome 17 du *International Zoo Yearbook*.

De plus amples renseignements peuvent être obtenus en écrivant à: Dr. Michael Brambell, The Zoological Society of London, Regent's Park, London NW1 4RY, England.

Sierra Club

Par l'intermédiaire de son fonds légal de défense, le *Sierra Club* s'est engagé dans un nouvel effort en vue de préserver une zone désertique unique. L'enjeu est la région montagneuse du Siskiyou, au nord-ouest de la Californie; c'est une zone reculée d'un Etat à très forte densité de population.

Proposé pour agrandir le système national de préservation de la nature sauvage, les

monts Siskiyou possèdent une flore et une faune distinctes, mais c'est aussi là que se trouve le « haut pays » sacré de la tradition des Indiens Yurok, Tolowa et Karok. La région permet également la survie des dernières — et rares — populations de gloutons et de martres de Pennant.

La région relève du service forestier des forêts nationales de *Six Rivers* et de *Klamath*; elle est actuellement menacée par une proposition d'abattage, et de construction d'une route à travers le haut pays pour relier les villes de Gasquet et d'Orléans, et pour faciliter l'exploitation de la région. Le *Sierra Club* et d'autres organisations de conservation, dont le *Siskiyou Mountain Resource Council*, s'opposent actuellement à la proposition du service forestier, par la filière administrative.

Le Royaume-Uni ratifie la Convention sur les zones humides

Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a ratifié la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine. La ratification a eu lieu le 5 janvier 1976, et a fait du Royaume-Uni la 9^e partie à la convention, qui couvre également Antigua, Belize, les Bermudes, Brunéi, Gibraltar, Jersey, les îles Caïmanes, les îles Falkland et leurs dépendances, les îles Pitcairn, Salomon, Turks et Caicos, Sainte-Hélène et Montserrat.

Directeur général en exercice

Le Comité exécutif de l'UICN a pris de nouvelles dispositions en ce qui concerne les responsabilités au siège de l'Union.

En février, M. Gerardo Budowski a effectué des missions spéciales pour l'UICN, et à sa demande, il a été convenu qu'il cesserait d'assumer ses fonctions de Directeur général à la fin de ce même mois.

A la demande de M. Kuenen, Président de l'UICN, M. Duncan Poore a accepté d'agir en qualité de Directeur général en exercice, et M. Raymond Dasmann a accepté de continuer à assumer à mi-temps les fonctions d'Ecologiste principal.

En conséquence, le Comité exécutif, à sa réunion du 30 janvier, a nommé M. Duncan Poore Directeur général en exercice à compter du 1^{er} mars 1976.

Nous venons d'apprendre le décès du professeur T. Harrison, co-président du groupe de spécialistes des tortues marines et membre du groupe d'alerte de la CSS. Le professeur Harrison a trouvé la mort dans un accident de bus à Bangkok en Thaïlande, le 25 janvier 1976. Une annonce obituaire paraîtra dans le prochain numéro du Bulletin.

1975 International Yearbook, Vol. 15

sous la direction de Nicole Duplax-Hall

Zoological Society of London, 462 p. \$11 (R.-U.), \$27,50 (E.-U.)

Le quinzième *International Zoo Yearbook* se présente comme les précédents. Il est divisé en trois grandes parties, la première étant consacrée à un sujet spécial, la deuxième aux innovations dans le monde des zoos et la troisième étant une section de référence.

Le sujet spécial de 1975 est consacré aux mammifères en captivité. La présentation et le contenu des articles sont de bonne qualité, bien que certains contiennent beaucoup d'anecdotes.

Dans la 2^e partie, les chapitres consacrés à l'élevage contiennent une proportion satisfaisante d'articles sur les espèces menacées. Les chapitres sur la conservation et l'éducation sont encore bien minces, mais ils comportent deux textes très instructifs de René Honegger sur les aquariums et terrariums — grands consommateurs de faune sauvage — et sur la situation des crocodiles dans les zoos européens, notamment sur leur reproduction (qui s'avère d'ailleurs souvent être un échec).

Il n'y a pas dans la *Yearbook*, de résumé ou d'extrait, et c'est dommage. Bien que de nombreuses communications soient assez courtes (de deux à quatre pages), l'adjonction de résumés tout aussi brefs ne pourrait qu'être utile au lecteur — ou au critique — occasionnel.

Cette année, la section de référence ne comporte pas la liste des zoos et des aquariums du monde (pas plus que cette magnifique annexe sur les zoos qui n'avaient pas répondu au questionnaire du personnel de rédaction); aussi le lecteur doit-il se référer au *Yearbook* de 1974 pour obtenir des renseignements à ce sujet.

Colin Holloway

Los parques nacionales españoles

de Luis Blas Aritio

INCAFO, Madrid. En espagnol, 256 p., 2200 pesetas

Los parques nacionales españoles a été publié pour expliquer l'esprit des parcs nationaux espagnols et leur portée dans le monde moderne. Destiné à accroître la mobilisation du public en Espagne, c'est le dernier ouvrage de la collection *Naturaleza Española*.

Le livre a trois parties: les parcs des régions montagneuses, les parcs en zones humides, et ceux des îles Canaries. Il est illustré par 151 photos en couleurs montrant les paysages des parcs, leur flore et leur faune. Le texte est clair et instructif; il donne au profane des informations historiques, géologiques, ainsi que sur la flore et la faune, qui lui sont aisément accessibles.

Réunions des Comités du Conseil exécutif

A Kinshasa, l'Assemblée générale avait souligné un certain nombre de questions qui devaient être examinées au plus tôt par le Conseil exécutif, et qui portaient sur l'organisation, la structure, le financement et le management de l'UICN. Pour aborder ces questions, le Conseil exécutif a formé un groupe de travail sur l'organisation et la structure, présidé par M. Lee Talbot, et dont les membres sont Sir Peter Scott, et MM. Theodor Swem et Ashok Khosla. Il a également constitué le Comité des finances et du management, présidé par M. Robert Boote et composé de MM. Luc Hoffmann et von Hegel.

Le groupe de travail s'est réuni à Morges les 13 et 14 décembre 1975; il a préparé un rapport qui a été porté à la connaissance du Comité des finances et du management. Celui-ci s'est à son tour réuni à Morges les 17 et 18 janvier, et les 28 et 29 février 1976. Un rapport sera présenté au Conseil exécutif à sa réunion de mai. Des progrès sont faits dans la résolution des difficultés de l'UICN, notamment dans le financement à court et moyen terme, et dans la réorganisation du secrétariat.

Le secrétariat de Morges, bien que plus

Le RMC (suite)

sion des écosystèmes dont elles font partie. Pourtant, on peut se demander si de semblables remontrances ont eu dans le passé le moindre effet sur les activités des exploitants.

Le concept de RMC indique aux exploitants qu'il y a un nombre X de baleines, de poissons, ou autre ressource, qui peuvent être exploités sans faire courir de risques à l'espèce, et les invite à aller les chercher. Mais qu'ils se gardent de prélever X×1. Malheureusement, la plupart des exploitants font la sourde oreille à cette mise en garde, et prélèvent autant qu'ils peuvent. Les baleines voient leur avenir compromis non pas parce qu'elles n'ont pas été gérées selon les principes du RMC, mais parce qu'elles n'ont pas été gérées du tout. Les travaux de la Commission baleinière internationale n'ont fait que donner la preuve institutionnelle qu'il n'y a pas de droit réel de la mer, et que face à cette absence, les conservationnistes peuvent bien continuer à parler dans le vide.

On peut sérieusement se demander si le rendement constant de toute espèce sauvage peut être atteint si la population exploitante ne fait pas partie intégrante de l'écosystème englobant les espèces. Avant l'industrialisation, les populations humaines faisaient partie de l'écosystème et pouvaient prélever un rendement constant de la même manière que le lion ou le léopard. Mais la civilisation technique a créé un courant à sens unique de matériaux provenant de l'exploitation des écosystèmes et qui sont envoyés ailleurs, souvent très loin — véritable saignée de ressources qui n'est pas contrebalancée par un apport de l'homme à l'écosystème affecté. Dans la mesure où celle-ci est compensée par des nutriments provenant de la lithosphère, ou déposés par l'atmosphère ou hydrosphère, le rendement peut être constant — du moins

restreint que par le passé, a été réorganisé en 3 sections — planification, opération, activités de soutien. Une 4^e division — le Centre du droit de l'environnement — reste à Bonn. Depuis l'Assemblée générale, tous les efforts ont porté sur la réalisation du programme adopté à Kinshasa, les activités annexes étant reléguées au second plan à chaque fois que cela est possible. Le nouveau programme coïncide largement avec le grand projet de conservation des écosystèmes réalisé avec l'assistance du PNUE.

La nécessité d'une solution à long terme aux problèmes de financement de l'Union est apparue clairement aux membres de l'UICN; le meilleur moyen serait de constituer un fonds de dotations. Quoiqu'il en soit, l'UICN est dans la situation anormale d'être une organisation qui a un budget dont seulement 16% est alimenté par les membres (programme et budget adoptés à Kinshasa). Bien que l'Assemblée générale ait reconnu la nécessité d'une plus grande contribution des membres, le problème ne pourra être résolu — en partie — que par une augmentation considérable du nombre des membres. C'est là un effort auquel les membres actuels de l'UICN peuvent apporter leur soutien immédiat.

en terme de productivité organique totale, mais pas nécessairement en terme de productivité de l'espèce exploitée. Pour toute espèce animale, l'exploitation en elle-même, même à un niveau peu élevé, peut créer des comportements qui contraignent les espèces à aller dans des habitats qui leur conviennent moins, ou à utiliser les mêmes habitats dans des circonstances moins favorables au fonctionnement optimal de l'espèce.

Nous avons de bonnes raisons de croire que l'homme peut gérer certains écosystèmes de manière telle que leur rendement pour l'humanité peut être maintenu, et même amélioré au cours des siècles. Les systèmes d'agriculture et d'aquaculture traditionnels de certains fermiers d'Asie du Sud-Est en sont la preuve — bien que ceux-ci soient maintenant menacés par les systèmes agricoles hautement techniques dont on n'a aucune preuve qu'ils pourront être maintenus. Ces agro-écosystèmes, cependant, ne sont pas « naturels » dans le sens où on applique ce terme aux terres sauvages et aux écosystèmes marins qui ont subi le contre-coup de la croyance selon laquelle une « ressource » non exploitée par l'homme est une ressource gâchée. Si l'on veut préserver les écosystèmes terrestres et marins sauvages dans un état proche de leur condition non exploitée (et non polluée), il faut se faire à l'idée que le rendement constant de toute espèce est bien moindre que ce qu'un monde affamé de ressources et surpeuplé veut bien admettre. La résolution de Kinshasa a maintenant posé le problème. Espérons que le débat se poursuivra, non seulement parmi les scientifiques, mais également parmi tous ceux qui s'occupent du droit, de l'économie, ou tout simplement de l'exploitation de la nature sauvage.

R. F. Dasmann

Les nomades (suite)

trouve une alimentation riche en eau pendant les mois les plus chauds. Sa destruction par les nomades doit évidemment cesser.

Toutefois, il serait déraisonnable d'interdire des oueds entiers aux nomades et à leurs troupeaux. Une telle politique serait difficile à appliquer et coûterait cher. Elle pourrait en outre entraîner des problèmes pour l'environnement (comme le surpâturage) dans les régions où les nomades seraient contraints d'aller.

Quoi qu'il en soit, l'esprit de conservation que manifestent les nomades vis-à-vis des herbes sauvages donne à penser qu'une politique rigide de protection n'est sans doute pas nécessaire.

On peut présenter aux nomades des arguments de poids acceptables en leur soulignant que la destruction des oueds entraînerait pour eux une perte importante en ressources alimentaires. En période de sécheresse, l'habitat des oueds risque de s'appauvrir au point que le sable coupe leur lit, barrant l'eau de la saison suivante des pluies, tuant ainsi la végétation au-delà de cette barrière au détriment de la faune sauvage, mais aussi des nomades.

En utilisant des arguments que les nomades comprennent aisément, on peut les amener à soutenir une politique par laquelle certaines parties des oueds sont déclarées sanctuaires et protégées du bétail et des pratiques destructrices comme le prélèvement des branches ou de l'écorce.

Une partie suffisante de cet habitat pourra ainsi être préservée pour la faune sauvage dans un état à peu près naturel, et sera capable de se régénérer et de se consolider.

Les nomades détruisent leur environnement, mais l'idée de le conserver ne leur est nullement étrangère. Une action qui tiendra compte de cela aura plus de chances de réussir qu'une action qui serait fondée sur l'idée opposée.

J. H. Newby

M. Gerardo Budowski à la tête du département des sciences forestières du CATIE

Le 1^{er} avril 1976, M. Gerardo Budowski, Directeur général de l'UICN depuis 1969, entrera en fonction au Centre tropical de recherche et de formation (CATIE) de Turrialba, au Costa Rica, en qualité de chef du département de sylviculture. Le Centre est étroitement lié à l'Organisation des Etats américains. M. Budowski a l'intention de réorienter le département en faveur de l'écologie et de la conservation.

Les activités porteront essentiellement sur la recherche, la formation supérieure d'étudiants et des services à l'Amérique centrale. Une coopération étroite est prévue avec la FAO, le PNUE, l'UNESCO, et diverses organisations non gouvernementales, telles que l'UICN et le WWF.

Le programme couvrira trois grands types d'activités :

a) le management des régions naturelles impropres à l'agriculture, à l'élevage ou à l'exploitation continue du bois; l'accent sera mis sur les aspects biologiques.

b) le management des terres forestières pour la production de bois, copeaux et autres

Avance du désert du Soudan

Le désert du Soudan progresse vers le sud d'un peu plus de 5 km par an.

Une reconnaissance effectuée vers la fin de l'année dernière a clairement montré que la lisière sud du désert s'est déplacée vers le sud de 90 à 100 km au cours des 17 dernières années.

Lors de cette reconnaissance, effectuée avec l'assistance du PNUE par le Conseil national pour la recherche et le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Ressources naturelles du Soudan, l'on a comparé la limite actuelle entre le désert à proprement parler et les buissons d'*Acacia mellifera* — *Commiphora*, à leur position notée sur une carte en 1958 par M. N. Harrison et J. K. Jackson (se référer à leur ouvrage, *Ecological classification of the vegetation of the Sudan*).

Parallèlement, le déplacement vers le sud de la végétation hivernale éphémère connue sous le nom de « gizu » — pâturage important pour les chameaux des bergers nomades — a également été observé. Une zone de gizu assez petite a été retrouvée à 80 km de l'endroit où elle se trouvait en 1964. Ce déplacement de 7 km par an vers le sud s'arrêtera cependant bientôt puisque le gizu est maintenant près de sa limite sud.

L'empiètement du sable, à l'avant du désert en marche, est préoccupant lui aussi. Des vents réguliers du nord entraînent vers le sud du sable du désert de Lybie et du plateau du Djebel Abyan. Dans certaines régions, il y a déjà des signes d'abandon de l'agriculture. Dans la partie nord de la vallée du Nil, de vastes zones de terre arable sur terrains alluviaux ont déjà été abandonnées.

Des engrais menacent la couche d'ozone

Selon M. Mostafa Tolba, Directeur exécutif du PNUE, les engrais azotés constituent une menace pour la couche d'ozone qui protège la Terre.

Au cours d'un séminaire de management de l'environnement qui s'est tenu à Genève en janvier dernier, M. Tolba a indiqué que l'utilisation des engrais azotés — considérée comme essentielle dans l'agriculture moderne — fait augmenter le risque d'une réduction de la couche d'ozone pouvant aller jusqu'à 30%.

Comme la couche d'ozone protège la surface de la terre d'un bombardement excessif de rayons ultraviolets, une telle réduction pourrait avoir des conséquences graves pour la vie sur la terre.

M. Tolba, qui a ouvert le séminaire, a cité comme exemple de « limite intérieure » aux diverses activités humaines, les menaces variées qui pèsent sur la couche d'ozone de l'atmosphère.

Le risque provenant des engrais vient de l'interaction entre les oxydes d'azote, dérivés des engrais, et l'ozone. L'utilisation de fluorures de carbone en vaporisateurs aérosols constitue également une menace en puissance

dérivés du bois, en insistant particulièrement sur le reboisement et les forêts secondaires dans les régions humides où l'on trouve en règle générale les peuplements complexes.

c) la mise en place sous les tropiques de schémas d'utilisations agricole, forestière et pastorale du territoire, fondées sur des principes écologiques avisés.

Lors de sa réunion de février, le Comité exécutif de l'UICN a exprimé à M. Budowski, son appréciation des nombreuses contributions qu'il a apportées au cours des six dernières années, et lui a souhaité le plein succès dans ses nouvelles fonctions.

pour l'ozone. L'attaque de l'ozone par les gaz d'échappement des supersoniques volant à haute altitude est peut-être moins grave si leur fréquence et utilisation sont limitées.

D'autres dangers proviennent aussi des essais dans l'atmosphère de bombes à hydrogène ou pire encore, quand elles sont utilisées pour la guerre. Tous ces éléments réunis forment un tableau effrayant, qui nous avertit une fois de plus que l'on ne peut plus continuer à « faire des affaires comme d'habitude ».

Le séminaire était organisé par le Centre d'études industrielles à Genève, pour donner aux hommes d'affaires et aux industriels l'occasion de se mettre au courant de l'état de l'environnement et des dernières techniques proposées pour en résoudre les problèmes. Le management environnemental défini par le CEI correspond à peu près au terme d'« écodéveloppement » utilisé par le PNUE et l'UICN.

MM. W. E. Burhenne et R. F. Dasmann, de l'UICN avaient été invités à faire un exposé. MM. Amasa Bishop (Conseil économique de l'Europe) et Peter Thacher (PNUE) ont participé aux séances sur l'énergie et le rôle des organisations internationales.

Publication mensuelle de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources bénéficiant de l'appui financier de l'Unesco et du WWF. Subvention de l'UNESCO 1975 DG/2.1/414/43.

Tous les textes peuvent être reproduits sous réserve de mention spéciale. La rédaction serait reconnaissante de recevoir les textes reproduits en deux exemplaires.

Les personnes désireuses de faire paraître des articles dans le bulletin sont priées d'écrire à la rédaction.